

Luxembourg, le 28 juin 2018



Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Justice:

« Les jeux de hasard sont réglés au Luxembourg par la loi du 20 avril 1977 relative à l'exploitation des jeux de hasard et des paris relatifs aux épreuves sportifs. Dans ce contexte, il m'a été rapporté qu'une administration communale a été confronté à une demande d'ouverture d'un club « privé » de Bingo sur le fondement de l'article 2 (1) a) de la loi précitée.

Dans ce contexte j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- *Monsieur le Ministre a-t-il connaissance d'une demande d'ouverture d'une salle « privée » de Bingo sur le fondement de l'article 2 (1) a) de la loi précitée ?*
- *Monsieur le Ministre partage-t-il l'opinion qu'une société commerciale ne pourrait jamais mener un projet de loteries ou de tombolas en se fondant sur l'article 2(1) a) de la loi précitée, même si elle redistribuait une partie de son chiffre d'affaires à une œuvre sociale ?*
- *Le Gouvernement planifie-t-il de prendre des mesures afin de contrecarrer les tentatives d'une société commerciale de contourner la loi précitée, par exemple en informant par circulaire les communes sur les dispositions législatives en la matière ?*

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

Lex DELLES

Député

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu